

## 2 équipes, 1 même couleur de maillot : que faire ?

Dernière mise à jour : 22/11/14

Cette fiche pratique vous présente la procédure à appliquer dans le cas où deux équipes se présenteraient lors d'une rencontre avec des maillots de match de mêmes couleurs.

### Ressources associées

Références

[Règle 4 des règles du jeu FFR](#)

Les équipes doivent en priorité porter les couleurs de leur club, telles qu'elles figurent dans l'annuaire de la FFR. Quelle démarche adopter lorsque deux équipes se présentent avec des tenues identiques ou prêtant à confusion ?

- **Cas général : "équipe locale - équipe visiteuse"**

L'équipe locale doit informer l'équipe visiteuse des couleurs (maillots, shorts, chaussettes) qu'elle portera le jour du match, au plus tard la veille de la rencontre.

Si malgré tout, les deux équipes en présence ont des équipements de mêmes couleurs ou de couleurs prêtant à confusion, l'équipe locale doit mettre à disposition de l'équipe visiteuse un jeu de maillots de couleurs parfaitement distinctes que cette dernière doit obligatoirement accepter.

- **Cas particulier : match sur terrain neutre**

Les deux équipes doivent s'informer mutuellement des couleurs (maillots, shorts, chaussettes) qu'elles porteront le jour du match, au plus tard la veille de la rencontre.

Si malgré tout, les deux équipes en présence ont des équipements de mêmes couleurs ou de couleurs prêtant à confusion, l'arbitre doit exiger de l'équipe qui a effectué le plus petit déplacement qu'elle porte des équipements de couleurs parfaitement distinctes de celles de son adversaire.

Le kilométrage sera déterminé selon la référence du site : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr) - itinéraire le plus rapide.

Si une équipe refuse de se conformer à ce règlement, l'arbitre ne fera pas disputer la rencontre. Elle sera passible des sanctions définies au Titre V des Règlements Généraux de la FFR.

